



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-dessous.

Mise à jour le 20 décembre 2019

Présentation de l'offre de Audit Compagnonnage Formation

Les modalités des formations et des événements organisés par Compagnonnage Audit Formation sont disponibles sur le site de web : <https://www.osteobordeaux.com/formations>

Audit Compagnonnage Formation s'engage à dispenser aux stagiaires l'action de formation dont la nature, le contenu et les modalités d'organisation sont précisés dans la convention de formation. Toute modification, qu'elle soit d'ordre pédagogique ou financière, devra recevoir l'accord préalable du stagiaire et fera l'objet d'un avenant. Les formations organisées par **Audit Compagnonnage Formation** sont sous copyright et ne peuvent être reprise en partie ou en totalité par aucun stagiaire ou quiconque ayant accès au support de cours de la formation.

Les formations sont organisées dans un but de formation continue postgradué du stagiaire.

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes conditions générales d'achat du client.

Toute commande relative à l'offre de **Audit Compagnonnage Formation** est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation écrite et expresse de notre part, et implique l'accord plein et entier du client à ces conditions générales de vente.

Commande d'une action de formation

Demande de pré inscription :

Les inscriptions aux actions de formation sont prises en compte uniquement via les modules d'inscription spécifié sur le site web : <https://www.osteobordeaux.com/formations>

Confirmation de pré-inscription et souscription de la convention de formation :

A réception de l'inscription du client, **Audit Compagnonnage Formation** adresse par courriel une confirmation de formation sous réserve du nombre de stagiaires autorisés à suivre l'action de formation. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de l'Organisme formateur. Un exemplaire de la présente convention de formation est joint au courriel. Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour recevoir l'exemplaire signé de la convention. En cas contraire, l'Organisme formateur se réserve le droit de suspendre ou annuler l'inscription.

Validation de l'inscription :

Le stagiaire est considéré comme inscrit à l'action de formation dès signature de la convention de formation par les 2 parties.

Une fois l'inscription validée, la confirmation de l'action de formation est adressée au stagiaire. Cette confirmation est dépendante du nombre minimum d'inscrits atteint ou de la réception des éléments de paiements.

Les documents utiles au bon déroulé de l'action de formation seront communiqués au stagiaire (convocation, programme de formation, plan d'accès à la formation, etc).

Règlement intérieur

Pendant la durée du stage, les stagiaires sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter les règles régies par le lieu d'accueil de la formation.

Données personnelles

Vos données personnelles ne sont utilisées que dans le contexte des formations organisées par **Audit Compagnonnage Formation**. Conformément au règlement européen connu sous l'acronyme RGPD, vous avez les droits de modification et de suppression de vos données.

Attestation de suivi de formation

Une attestation de présence personnalisée est remise via email au stagiaire à l'issue de la formation. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation en ligne ou papier à l'issue de la formation.

Tarifs

Sauf conditions particulières expresses, les prix des actions de formation sont ceux figurant en euros sur le site internet de **Audit Compagnonnage Formation** au jour de l'émission de la convention de formation.

Ces prix ne sont pas assujettis à la TVA.

Les repas du midi sont éventuellement pris en compte dans le prix de la formation lorsque les échanges avec les stagiaires sont sollicités.

Le stagiaire supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger et autres frais inhérents au paiement.

Annulation et désistement

➤ **A l'initiative du stagiaire :**

- Il existe un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de signature de la convention de formation. Le stagiaire doit en informer **Audit Compagnonnage Formation** par lettre recommandée avec accusé de réception. Si la facture est acquittée dans ce délai, le stagiaire pourra exiger son remboursement intégral sans frais de dossier.

- Au delà de la période légale de 14 jours, toute demande d'annulation d'une inscription à l'instigation du stagiaire doit être notifiée selon les modalités figurant dans la convention de formation spécifiquement rédigées.

➤ **A l'initiative de Audit Compagnonnage Formation:**

Audit Compagnonnage Formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, **Audit Compagnonnage Formation** s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur les autres offres de formation.

Audit Compagnonnage Formation ne sera pas tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation du stage, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire ni les frais d'hébergement pris en vue du stage.

En cas d'inexécution d'une prestation de formation, **Audit Compagnonnage Formation** remboursera au stagiaire les sommes indument perçues de ce fait.

Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET **Audit Compagnonnage Formation** À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE